



Ottawa, Canada

Volume 7, N° 47
(Hebdomadaire)

le 21 novembre 1979

| | |
|--|---|
| Augmentation de l'aide canadienne au Kampuchea et appel pour en arriver à un règlement politique | 1 |
| Remise de la médaille Pearson de la Paix au cardinal Léger | 2 |
| Loi sur les jeunes contrevenants | 3 |
| Le secrétaire général de l'OTAN satisfait de la participation du Canada | 3 |
| Proposition du gouvernement québécois pour une entente Québec-Canada | 4 |
| Nouveaux timbres | 6 |
| Recherche sur la prévention des incendies dans les hauts immeubles | 6 |
| Nouvelle politique de l'édition | 6 |
| Remise du prix Olivar-Asselin | 6 |
| La chronique des arts | 7 |
| Nouvelles brèves | 8 |

Augmentation de l'aide canadienne au Kampuchea et appel pour en arriver à un règlement politique

Le Canada a triplé l'aide qu'il prévoyait accorder au Kampuchea (Cambodge), en la portant à \$15 millions, a annoncé, le 5 novembre à New York, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Mlle Flora MacDonald. Le Ministre a fait cette déclaration à la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux secours d'urgence au peuple kampuchéen.

Il ne suffit pas cependant, a dit Mlle MacDonald, de soulager la souffrance, "notre véritable défi est de trouver une solution aux problèmes politiques de l'Indochine, et du Kampuchea en particulier".

D'autre part, le Ministre a condamné "cette tragédie causée par l'homme" et elle a lancé un appel aux gouvernements concernés pour qu'ils cessent "de faire de la politique avec la vie de millions de gens". Voici le texte intégral de la déclaration de Mlle MacDonald.

La tragédie se poursuit, Monsieur le Président. Il y a à peine moins de quatre mois, vous nous avez convoqués à une réunion à Genève dans le but de braquer l'attention de la communauté mondiale sur le sort des réfugiés en Asie du Sud-Est. A en juger par la réaction du très grand nombre de pays présents à cette occasion, il est évident que votre appel a touché une corde sensible dans le coeur des peuples de la terre.

Le Canada se place aux premiers rangs des pays d'accueil qui ont offert de donner un nouveau toit aux réfugiés indochinois. A la réunion de Genève, j'ai pu donner l'engagement que le Canada accepterait 50 000 de ces infortunés d'ici la fin de l'année. Je suis heureuse de dire que le programme de réinstallation va maintenant bon train. Des milliers de citoyens se sont regroupés afin de parrainer des réfugiés dans leur communauté, et accueillent chaque semaine des centaines d'entre eux dans leurs nouveaux foyers. De concert avec le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, de simples citoyens ont permis au Canada de secourir les *boat people* et d'autres réfugiés, sur une plus grande échelle et avec plus d'efficacité que cela n'aurait été possible si le gouvernement avait dû agir seul.

Anéantissement du peuple kmer

De cette réunion à Genève était né l'espoir d'une solution aux problèmes de l'Indochine. Ces espoirs se sont brisés sur les écueils de la dure réalité. Il ne fait pas de doute maintenant que la totalité du peuple kmer du Cambodge se trouve menacé d'anéantissement par la famine et la guerre. Étant donné la disparition de la presque totalité des enfants de moins de cinq ans, et le péril devant lequel se trouvent les enfants plus âgés, il semble qu'à tout le moins une génération entière de Kampuchéens aura disparu.

Au cours du règne brutal du régime Pol Pot, quelque trois millions de Kampuchéens ont été victimes d'une campagne d'extermination délibérée. Les survivants sont maintenant affligés par la guerre, la maladie et la famine à une échelle sans précédent à l'époque moderne. Un pays fertile et productif, qui exportait naguère de grandes quantités de nourriture à ses voisins, gît aujourd'hui dévasté. Ses habitants n'ont ni les moyens, ni la force, ni la sécurité matérielle pour se remettre à cultiver leurs terres.

Privés de notre aide, Monsieur le Président, c'est la mort qui les attend presque tous. Notre aptitude à empêcher un si grand malheur sera une indication du degré d'humanité de la communauté

C'était ce jour...

Le 21 novembre 1763, Benjamin Franklin ouvrait des bureaux de poste à Montréal, Trois-Rivières et Québec. Franklin était alors maître des postes des colonies britanniques d'Amérique.

mondiale et de l'efficacité des institutions internationales que nous avons construites.

Il faut applaudir le travail déjà accompli par le Comité international de la Croix-Rouge et par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) pour amener les gouvernements concernés à s'entendre et à faire parvenir à la population civile éprouvée la nourriture et les fournitures médicales dont elle a besoin. Par contre, les efforts de ces organisations pour obtenir la collaboration des belligérants n'ont connu que trop peu de succès.

Une tragédie aux dimensions plus grandes encore serait survenue n'eût été la générosité désintéressée du grand peuple thaï. Sa politique d'asile inconditionnelle, énoncée le 19 octobre par le premier ministre de la Thaïlande, M. Kriangsak, et son aide généreuse aux affamés sont comme un rayon de lumière dans la nuit noire de l'inhumanité.

C'est maintenant au tour de la communauté internationale de venir en aide à ceux qui ont si vaillamment tenté de s'occuper de cette tragédie. Un appel de fonds de \$110 millions a été lancé conjointement par le Comité international de la Croix-Rouge et le FISE, et le Haut-Commissariat aux réfugiés des Nations Unies demande actuellement \$60 millions en prévision de l'afflux en Thaïlande de centaines de milliers de Cambodgiens. La Thaïlande elle-même a demandé \$30,8 millions qui lui permettraient de continuer d'accorder ses généreux secours.

En réponse à ces appels, j'ai pu annoncer il y a une quinzaine de jours que le Canada verserait une contribution de \$5 millions, à répartir entre les deux organisations. Plus les faits sont apparus avec clarté, plus les citoyens du Canada ont encouragé le gouvernement, en leur nom, à tripler cette contribution.

Je suis en mesure d'annoncer que la contribution du Canada au soulagement de la famine et de la maladie au Kampuchea est maintenant portée à \$15 millions. Nous déterminerons avec précision dans les prochaines semaines la manière dont ces fonds seront canalisés dans la campagne internationale.

Ce sont la générosité et la profonde humanité de la population canadienne qui permettent à mon gouvernement de prendre ces engagements. J'ai bon espoir que les dons privés viendront grossir la contribution que le gouvernement a promise, de la même façon que les parrainages privés nous ont permis de recevoir un plus grand

nombre de réfugiés que le gouvernement aurait pu accueillir à lui seul.

Mais la générosité et la compassion ne sont pas les seuls sentiments que la situation au Kampuchea a éveillés dans le coeur des Canadiens. Ils éprouvent aussi une vive indignation, voire de la colère, devant cette tragédie causée par l'homme. Ils ne demandent pas, ils exigent que je porte leur message.

Soulager les souffrances ne suffit pas. A défaut de s'attaquer aux problèmes qui sont à la base de cette situation épouvantable, et à défaut de les résoudre, nous condamnerons des milliers d'êtres humains à la misère, aux privations, à la peur et à la mort. Notre véritable défi est de trouver une solution aux problèmes politiques de l'Indochine et du Kampuchea en particulier.

En premier lieu, le gouvernement du Vietnam, de même que les régimes de Heng Samrin et de Pol Pot, doivent cesser de faire de la politique avec la vie de

millions de gens. Ils doivent immédiatement accorder toute liberté d'opération aux organisations internationales de secours qui sont à même d'endiguer cette marée d'horreur. Leur inaction les a déjà condamnés à jamais aux yeux de l'humanité.

En second lieu, et dans les meilleurs délais pour la sécurité mondiale, la stabilité doit revenir dans la région. Un si grand nombre de pays étant touchés directement et indirectement, il s'agit là clairement d'une question capable de déclencher un conflit planétaire. C'est pourquoi nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pendant qu'il est encore temps.

Il faut que soient restaurées l'indépendance et l'intégrité territoriale du Kampuchea sous un gouvernement qui reflète les aspirations véritables du peuple du Cambodge. Un terme doit être mis aux hostilités, et les forces étrangères qui

(suite à la page 8)

Remise de la médaille Pearson de la Paix au cardinal Léger



Le cardinal Paul-Émile Léger est la première personne à recevoir la médaille Pearson de la Paix, offerte par l'Association des Nations Unies du Canada. La médaille lui a été remise le 24 octobre par le gouverneur général, M. Edward Schreyer. Après avoir démissionné de son poste d'archevêque de Montréal en 1967, Mgr Léger a travaillé pendant 12 ans auprès des lépreux et des enfants handicapés du Cameroun. Sur la photo, Mgr Léger montre la médaille à son frère, l'ex-gouverneur général Jules Léger, et à l'épouse de ce dernier.

Loi sur les jeunes contrevenants

Le solliciteur général du Canada a déposé le mois dernier à la Chambre des communes un document énonçant les grandes lignes d'un projet qu'il espère présenter pendant la présente session pour remplacer la loi actuelle sur les jeunes délinquants.

"La nouvelle loi, indique M. Allan Lawrence dans son document, est le fruit de longues études et de consultations que le gouvernement fédéral a menées avec les représentants des provinces, les universitaires, les spécialistes et les praticiens dans le domaine de la justice pour les jeunes, les principaux groupes et associations, les organismes privés ainsi que la population."

La loi, appelée Loi sur les jeunes contrevenants, délaisserait le principe de *parens patriae* pour le principe de la responsabilité voulant que le jeune ait à rendre compte de son comportement. Tout en se préoccupant de la protection du public, elle mettrait l'accent sur des solutions sociales et communautaires aux problèmes de la délinquance juvénile.

Des principes de base seraient incorporés à la loi, en exposant l'esprit et l'intention et guidant son application judiciaire et la réalisation de ses objectifs.

L'une des dispositions importantes de la nouvelle loi consiste à porter l'âge de la responsabilité criminelle de sept (comme c'est le cas actuellement) à 12 ans. Il est en outre proposé que la nouvelle loi établisse un âge maximal d'application uniforme partout au Canada. A cet égard, la proposition fédérale préconise que la nouvelle loi soit applicable jusqu'au seizième anniversaire du délinquant.

D'autres dispositions de la nouvelle loi portent sur le rôle des parents, le recours à un avocat et d'autres mesures de protection, la détention des jeunes avant le procès, le droit d'appel et la publicité des audiences du tribunal des jeunes.

En outre, la nouvelle loi prévoirait l'utilisation plus fréquente des évaluations et des rapports prédécisoires, contrôlerait la tenue et l'utilisation des dossiers du tribunal des jeunes, autoriserait et régirait les relevés dactyloscopiques et la photographie, et instituerait une procédure complète de révision judiciaire des décisions. Elle sanctionnerait le recours à la sélection et à la déjudiciarisation et offrirait des solutions de rechange à la sentence.

Le secrétaire général de l'OTAN satisfait de la participation du Canada



Forces canadiennes — MCpl Bryantowich

Le ministre canadien de la Défense nationale, M. Allan McKinnon (quatrième en partant de la gauche) rencontre les membres du comité politique lors de la session annuelle de l'Assemblée de l'Atlantique Nord.

Au terme d'une visite de cinq jours à Ottawa, à l'occasion de la 25e session annuelle de l'Assemblée de l'Atlantique Nord (composée de parlementaires des 14 pays qui forment l'OTAN ainsi que de parlementaires français), le secrétaire général de l'OTAN, M. Joseph Luns, a fait part le 30 octobre de sa vive satisfaction à propos de la participation du Canada à l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

A la suite de la Rencontre, M. Luns a consacré deux journées à des entretiens avec des représentants du gouvernement canadien. Ces discussions, a-t-il indiqué, lui ont permis de constater la vigueur de l'engagement canadien à l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord.

Lors de l'ouverture de la Rencontre, M. Clark avait annoncé dans son allocution que le Canada augmenterait de 3 p.c. annuellement, jusqu'en 1984, en termes réels, son budget de défense nationale qui dépasse présentement \$4 milliards par année. Il avait signifié également le soutien de son gouvernement au traité Salt-2 sur la limitation des armements stratégiques ainsi qu'à la modernisation des armes nucléaires tactiques en Europe de l'Ouest.

Selon le premier ministre, l'OTAN joue un double rôle pour le Canada. D'abord,

il s'agit d'une alliance militaire qui complète la participation canadienne à la défense de l'Amérique du Nord, ensuite l'OTAN constitue un mécanisme de consultation fort important pour le Canada qui peut ainsi faire valoir ses points de vue sur nombre de sujets de grande importance.

L'effort de modernisation des Forces armées canadiennes, par l'achat de nouveaux chars d'assaut, d'avions de patrouille maritime à long rayon d'action, d'avions de combat ainsi que des frégates lance-missiles, a fait dire à M. Luns que le Canada consolidait sa capacité de participer à la défense de l'Europe de l'Ouest et de l'Amérique du Nord.

La décision des parlementaires de l'alliance de l'Atlantique Nord d'appuyer la modernisation des armes nucléaires tactiques en Europe de l'Ouest ainsi que le soutien qu'ils ont apporté au traité Salt-2 ont fait dire à M. Luns que le sommet d'Ottawa avait donné d'excellents résultats.

M. Luns a de plus noté l'importance qu'accordaient les membres européens de l'OTAN à la contribution canadienne, même si la proximité de la puissance américaine donnait l'impression "que l'on ne se rend pas compte du rôle du Canada"

Proposition du gouvernement québécois pour une entente Québec-Canada

Le gouvernement québécois a déposé, le 1er novembre, à l'Assemblée nationale du Québec un livre blanc sur la souveraineté-association qui est en fait son programme référendaire.

Lors de la campagne électorale précédant les élections générales tenues au Québec le 15 novembre 1976, le Parti québécois avait promis de consulter la population sur la souveraineté du Québec, par voie référendaire. Plus récemment, le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, promettait de tenir le référendum au cours du printemps 1979, sans toutefois en préciser la date.

C'est dans ce contexte que le gouvernement québécois vient de publier un document de 120 pages intitulé *La Nouvelle Entente Québec-Canada* et sous-titré "Proposition de gouvernement du Québec pour une entente d'égal à égal: la souveraineté-association".

Cette publication marque en quelque sorte le début de la campagne référendaire. Elle sera suivie dans quelques semaines de celle du document pro-fédéraliste présenté par le Parti libéral du Québec.

L'ouvrage, divisé en six chapitres, commence avec un rappel de l'histoire canadienne. Les deux chapitres suivants sont consacrés au fédéralisme tel que perçu par le gouvernement québécois actuel, un autre décrit la nouvelle entente proposée et un dernier traite du référendum lui-même.

Hebdo Canada publie dans le présent numéro un passage fondamental du chapitre IV décrivant la nature et les modalités de l'entente proposée. Le texte est suivi de quelques réactions et commentaires d'hommes politiques et de journalistes.

...La souveraineté résidera en entier dans l'État du Québec, de sorte que les Québécois et les Québécoises ne seront plus régis que par un seul gouvernement et ne paieront l'impôt qu'au Québec; grâce à l'association, le Québec et le Canada continueront de n'avoir qu'un seul tarif douanier et qu'une seule monnaie; l'un et l'autre partenaire aura cependant sa propre personnalité internationale.

En termes juridiques, la différence entre les deux formules pourrait s'énoncer ainsi: à l'heure actuelle, les rapports entre le Québec et le Canada sont régis par une constitution qui partage les pouvoirs entre deux gouvernements, dont un seul, le gouvernement fédéral, jouit de la personnalité internationale; dans la formule proposée par le gouvernement du Québec, le Québec et le Canada jouiront tous deux de la personnalité internationale, et leurs rapports seront régis, non plus par une constitution, mais par un traité d'association...

A. La souveraineté

Par la souveraineté, le Québec, en plus des pouvoirs politiques qui sont déjà siens, acquerra donc ceux qui sont actuellement exercés par Ottawa...

La souveraineté, c'est le pouvoir de lever tous les impôts, de faire toutes les lois et d'être soi-même présent sur le plan international; c'est aussi la possibilité d'exercer librement, en commun, avec un ou plusieurs États, certains de ses pouvoirs nationaux. Aussi l'accession du Qué-

bec à la souveraineté aura-t-elle plusieurs conséquences juridiques sur le pouvoir de faire des lois et de lever les impôts, sur l'intégrité du territoire, sur la citoyenneté et sur les minorités, sur les tribunaux et les diverses autres institutions, et sur les relations du Québec avec les autres pays...
Les lois et les impôts

Les seules lois en vigueur sur le territoire du Québec seront celles qu'aura adoptées l'Assemblée nationale, et les seuls impôts qui pourront y être levés seront ceux qu'on décrètera en vertu des lois du Québec. De cette façon, l'on mettra fin à la double action, souvent dénoncée, des services fédéraux et de ceux du Québec, tout en permettant au Québec de récupérer la totalité de ses ressources fiscales.

Les lois fédérales continueront d'être en vigueur, en tant que lois québécoises, aussi longtemps qu'elles n'auront pas été modifiées, abrogées ou remplacées par l'Assemblée nationale.

Le territoire

Le Québec a un droit inaliénable sur son territoire, reconnu même dans la constitution actuelle, laquelle stipule que le territoire d'une province ne peut être modifié sans le consentement de cette province. En outre, depuis la conclusion de l'entente sur la Baie James, il n'existe plus aucune servitude sur une partie quelconque du territoire québécois. En accédant à la souveraineté, le Québec, comme c'est la règle en droit international, conservera donc son intégrité territoriale.

On pourrait souhaiter, de surcroît, que

le Québec retrouve les avantages que devrait, normalement, lui valoir sa position géographique, et que soient levées les incertitudes qui entourent les juridictions sur le Golfe, le Labrador et les régions arctiques.

La citoyenneté

Le gouvernement du Québec s'engage à ce que tout citoyen canadien qui, au moment de l'accession à la souveraineté, sera domicilié au Québec, ou à ce que toute personne qui y sera née, ait automatiquement droit à la citoyenneté québécoise; quant à l'immigrant reçu, il pourra compléter son délai de résidence et obtenir sa citoyenneté. Il appartiendra au Parlement du Canada de décider si les Canadiens qui recevront la citoyenneté québécoise pourront également conserver la citoyenneté canadienne. Le Québec, pour sa part, n'y verrait pas d'objection.

Toute personne qui naîtra dans un Québec souverain aura droit à la citoyenneté québécoise; il en sera de même pour toute personne née à l'étranger d'un père ou d'une mère de citoyenneté québécoise.

La citoyenneté québécoise sera reconnue par un passeport distinct, quoique la possibilité d'une entente avec le Canada sur l'utilisation d'un passeport commun ne soit pas exclue — d'autant que les deux États auront entre eux des relations étroites, d'un caractère communautaire, qui permettront ce genre d'accommodement.

Les citoyens canadiens pourront jouir des mêmes droits au Québec que les citoyens québécois au Canada. Les droits acquis des ressortissants étrangers seront, aussi, pleinement reconnus.

Les minorités

Le gouvernement assure à la minorité anglophone du Québec qu'elle continuera à jouir des droits qui lui sont actuellement accordés par la loi, et aux autres communautés du Québec que l'État leur fournira les moyens nécessaires à la mise en valeur de leurs richesses culturelles.

Les communautés amérindiennes et inuit qui le désirent jouiront, sur leur territoire, d'institutions destinées à sauvegarder l'intégrité de leurs sociétés et à leur permettre de se développer librement, selon leur culture et leur génie propres.

Quant aux minorités francophones du Canada, le Québec entend s'acquitter pleinement, à leur égard, de la responsabilité morale qui est la sienne, comme, du reste, il a commencé à le faire, malgré la modicité de ses moyens.

Les tribunaux

Les tribunaux québécois seront, naturelle-

La chronique des arts

ment, les seuls à pouvoir rendre la justice au Québec. Tous les juges seront nommés conformément aux lois québécoises, les juges en exercice étant maintenus en fonction. Toutefois, un tribunal conjoint, constitué en vertu du traité d'association Québec-Canada, aura le pouvoir d'interpréter ce traité et de statuer sur les droits qui en découleront.

Les relations extérieures

Le Québec continuera d'être lié par les traités auxquels le Canada est partie. Il pourra s'en dégager, le cas échéant, conformément au droit international. Le Québec respectera, par conséquent, l'accord sur la Voie maritime du Saint-Laurent et deviendra membre à part entière de la Commission mixte internationale. Pour ce qui est des alliances comme l'OTAN et le NORAD, le Québec en restera solidaire et y apportera sa contribution en fonction de ses objectifs.

Pour jouer pleinement son rôle sur la scène internationale et défendre ses intérêts, le Québec demandera son admission à l'Organisation des Nations Unies et à ses agences spécialisées.

Enfin, tout en développant ses relations et sa coopération avec les pays francophones, le Québec envisagera de demeurer membre du Commonwealth britannique.

B. L'Association

...Le gouvernement du Québec se propose...d'offrir au reste du Canada de négocier avec lui un traité d'association communautaire, dont le but sera, notamment, de préserver l'espace économique canadien actuel, en assurant la continuité des échanges...

Ce traité aura un statut international et liera les parties de la manière et pour la durée qui y seront déterminées. Il définira les domaines de l'action commune des partenaires et confirmera le maintien de l'Union économique et monétaire entre le Québec et le reste du Canada; il déterminera aussi les domaines où l'harmonisation des orientations sera considérée comme souhaitable; il établira, enfin, les règles et les institutions propres à assurer le bon fonctionnement de la Communauté Québec-Canada, et précisera son mode de financement.

Le gouvernement du Québec propose quatre organismes communautaires Québec-Canada: — un Conseil communautaire; — une Commission d'experts; — une Cour de justice; — une Autorité monétaire.

Réactions et commentaires au livre blanc

M. Claude Ryan, chef de l'Opposition à l'Assemblée nationale du Québec. Le Livre confirme les appréhensions de M. Ryan sur les intentions véritables du gouvernement québécois en établissant clairement que ce dernier veut avant tout réaliser l'indépendance politique, donc la séparation du Québec. Il déplore que le document soit basé sur une analyse faussée et biaisée du fédéralisme canadien et de la réalité québécoise, passant notamment sous silence les aspects du régime qui ont été profitables à la province, tels que la péréquation, la Loi sur les langues officielles, Radio-Canada, et autres. M. Ryan réprovoque de plus le procédé qui consiste, d'une part, à noircir le portrait historique de la situation du Québec et, d'autre part, à n'employer que des termes positifs pour justifier le projet en faisant ressortir les succès atteints dans un certain nombre de domaines.

M. Joe Clark, premier ministre du Canada. Tout en gardant l'image d'un chef de gouvernement conciliant, désireux de montrer que le système fédéral peut s'adapter aux besoins du Québec, M. Joe Clark trouve inacceptable le traité d'association proposé par le gouvernement québécois et croit fermement que les Québécois feront preuve "de bon sens" et rejetteront l'option de la souveraineté-association. M. Clark a ajouté: "Comme chef du gouvernement fédéral, j'ai la responsabilité du leadership dans le développement d'un fédéralisme renouvelé...nous avons déjà entrepris des changements concrets et importants dans la nature du fédéralisme. Ceci est un processus que j'ai l'intention de continuer".

M. Pierre Trudeau, chef du Parti libéral du Canada. "C'est un document qui promet la souveraineté à ceux qui veulent l'indépendance et l'association à ceux qui veulent rester fédéralistes", a affirmé M. Trudeau, en ajoutant: "C'est tout à fait dans la ligne étapistique du Parti québécois. On veut marcher vers l'indépendance par étapes mais on veut aussi rassurer la population, on ne veut pas parler du séparatisme".

M. Ed Broadbent, chef du Parti néo-démocrate. Selon M. Broadbent, le livre blanc ne réserve aucune surprise. Le Parti québécois veut créer un nouvel État en Amérique, il préconise une politique pour l'indépendance.

M. William Davis, premier ministre de l'Ontario. Dans une déclaration faite le 5 novembre, M. Davis refuse toute négociation de souveraineté-association avec le Québec. Cette position a reçu l'appui total des deux partis de l'Opposition à la Législature ontarienne (libéral et néo-démocrate). M. Davis voit la souveraineté-association comme "l'ultime démission, la création d'une mentalité de ghetto... C'est un programme qui limiterait les occasions pour la culture et la civilisation canadiennes-françaises."

Position commune des quatre premiers ministres de l'Ouest, MM. William Bennett (Colombie-Britannique), Peter Lougheed (Alberta), Allan Blakeney (Saskatchewan) et Sterling Lyon (Manitoba). "Les premiers ministres de l'Ouest croient que la souveraineté-association n'est ni dans l'intérêt économique de l'Ouest canadien, ni dans l'intérêt plus large des Canadiens dans leur ensemble", ont déclaré le 8 novembre les quatre ministres. Ceux-ci ajoutent cependant qu'ils sont opposés au *statu quo* au sein du fédéralisme et qu'ils militeront "en faveur de changements constitutionnels dans le cadre de la Confédération".

Chambre de commerce du Québec. Bien que sa réaction initiale au livre blanc soit négative, la Chambre ne s'est pas encore rangée dans le camp du non, pas plus que dans celui du oui. Elle pourrait préconiser une troisième solution lors du vote référendaire: l'abstention. Le nouveau président, M. Marcel Baril, a indiqué qu'il était prématuré pour la Chambre de se lancer dans la bataille référendaire: "Tout dépend de la question", affirme-t-il.

Louis Falardeau, La Presse. "...Le document ne contient aucune surprise de taille. Le projet de société qu'il propose est celui de l'"option-Québec" de 67 tel qu'il a évolué depuis au gré des déclarations du premier ministre et des conférences du Parti québécois...Souverain, le Québec que propose le premier ministre le sera totalement."

Lise Bissonnette, Le Devoir. Notant que le document présente aux "Québécois une "société anglophone" fondamentalement "une" qui aurait un "préjugé favorable" pour la centralisation fédérale", Mme Bissonnette trouve là une vision anachronique des choses, "la croissance politique et économique des provinces étant un phénomène irréversible". "Pas plus que la commission Laurendeau-Dunton, le livre blanc n'arrive à définir vraiment cette association politique "entre égaux" qui s'évanouit dès qu'on y touche. Et malgré sa dorure sur tranche, il se trouve malgré lui à poser ainsi la seule question du printemps prochain, le oui ou non à la seule souveraineté".

Pierre Tremblay, Le Droit. "Le livre blanc montre donc une volonté d'indépendance et un voeu d'association, conclut M. Tremblay dans son éditorial. Cet édifice intellectuel ne rassurera pas ceux qui veulent avant tout une garantie de continuité. Proposant de remplacer le régime fédéral, il offre une alternative qui n'a finalement que la valeur d'une solution hypothétique parmi d'autres".

Nouveaux timbres

Les Postes canadiennes ont émis, le 15 novembre dernier, quatre timbres commémoratifs ainsi qu'une pochette-souvenir spéciale (en tirage limité) consacrés aux hydravions.

Les quatre timbres constituent le premier volet d'une nouvelle série portant sur l'aviation canadienne.

Un des timbres de 17¢ représente un *Curtiss HS-21* portant les couleurs argent et jaune des Ontario Provincial Air Services; cet avion servait à lutter contre les incendies de forêt dans les années 20. L'autre timbre représente sa version moderne, le "bombardier d'eau" *CL-125* de la firme Canadair, en train de larguer de l'eau et une préparation ignifuge au-dessus d'une forêt en flammes. L'appareil est peint aux couleurs rouge et jaune des avions du gouvernement du Québec.

Un des timbres de 35¢ représente un *Vickers Vedette* à coque rouge et blanche, aux ailes jaunes et au gouvernail rayé bleu, blanc et rouge, soit aux couleurs de l'aviation royale canadienne dans les années 30; l'appareil est en train de procéder à des relevés photographiques. L'autre timbre de 35¢ représente l'appareil *Canso*.



L'avion est peint en blanc, couleur des appareils de la défense côtière; il survole un sous-marin allemand faisant surface. A ses commandes, le capitaine d'aviation David Hornell, a réalisé l'exploit qui lui a valu la croix de Victoria.

Une pochette-souvenir contenant les quatre timbres montés sur un feuillet au moyen d'étuis transparents sera vendue en même temps que les nouvelles émissions. Elle sera offerte dans une chemise sur laquelle figurent sept photos anciennes représentant les hydravions et accompagnées d'un texte narratif.

La pochette-souvenir se vendra \$2 et sera offerte dans un emballage protecteur en plastique. Les collectionneurs peuvent la recevoir par la poste en écrivant au Service philatélique, Postes Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0B5.

Recherche sur la prévention des incendies dans les hauts immeubles

Le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) construira une nouvelle station de recherche sur la prévention des incendies dans le but de simuler des incendies dans des bâtiments de grande hauteur.

Cette installation sera unique en son genre au Canada et probablement en Amérique du Nord où les incendies survenant dans des bâtiments de grande hauteur sont la source d'une préoccupation croissante.

La Station sera aménagée dans un lieu relativement isolé, à Carleton Place, petit village des environs d'Ottawa; elle comprendra deux bâtiments: une tour expérimentale de grande hauteur et une installation annexe.

La tour sera utilisée pour l'étude de la propagation de la fumée dans les bâtiments élevés lors d'incendies et elle sera conçue de façon à résister à l'effet d'incendies expérimentaux fréquents. Elle aura dix étages ayant chacun 123 m² de surface de plancher et toutes les caractéristiques internes d'une construction cou-

rante, avec l'équipement nécessaire à la simulation des mécanismes normaux de la circulation de l'air et de la fumée dans les bâtiments. On a également prévu une tour d'accès pour assurer la sécurité du personnel de recherche.

L'installation annexe, par contre, est un simple hangar servant d'abri contre le vent et les intempéries lors d'incendies expérimentaux à grande échelle. Elle comprendra une section sans colonnes d'une surface de 1 670 m² et de 12 m de hauteur ainsi qu'un atelier et des locaux pour l'emmagasinage et les services de soutien. Ce bâtiment permettra de produire des incendies expérimentaux limités à une seule pièce et d'étudier la propagation des flammes et de la fumée dans des maquettes d'appartements ou des maisons à deux étages. Pour satisfaire aux normes provinciales relatives à la qualité de l'air, il sera possible de diluer et de disperser la fumée des incendies lorsque nécessaire.

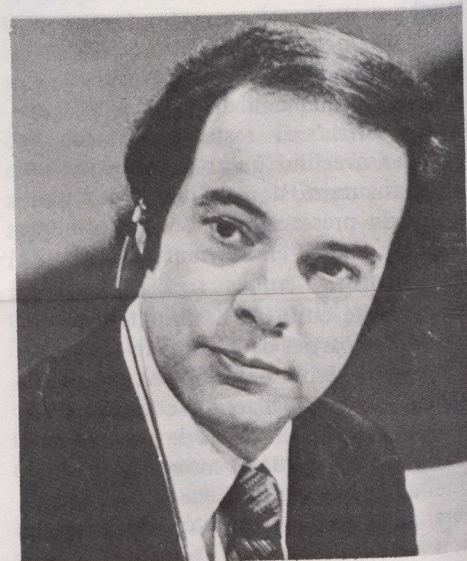
Les travaux de construction devraient être terminés au milieu de l'année 1980. *Actualités scientifiques*, juillet-août 1979.

Nouvelle politique de l'édition

Le secrétaire d'État, M. David MacDonald, a annoncé le 1er novembre aux éditeurs canadiens que le programme révisé d'aide à leur industrie, accepté par le Comité consultatif de l'édition, avait été approuvé par le Conseil du Trésor.

La nouvelle politique maintient les fonds de financement pour la présente année financière au niveau de \$5,4 millions qu'avait fixé l'ancien gouvernement mais modifie les critères établis pour que les décisions touchant l'édition se prennent dans un cadre plus commercial. Les éditeurs doivent maintenant vendre un plus grand nombre de livres pour être admissibles à l'aide gouvernementale, alors qu'auparavant il leur suffisait de produire de nouveaux titres sans tenir compte de la commerciabilité des ouvrages. De plus, la nouvelle politique tient davantage compte du facteur de pondération pour les éditeurs régionaux qui doivent composer avec des marchés plus restreints et des coûts plus élevés, ce qui nuit à la rentabilité de leur entreprise.

Remise du prix Olivar-Asselin



Pierre Nadeau, reporter, animateur et interviewer à la radio et à la télévision depuis plus de 20 ans, a reçu dernièrement le prix de journalisme Olivar-Asselin offert par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Le Prix a été fondé en 1955, en hommage au grand journaliste québécois Olivar-Asselin. Il comporte une bourse de \$1 000 et la médaille Bene Merenti de Patria.

La chronique des arts

Les cristaux liquides de Makow, invention à faire divaguer les artistes

Imaginez une peinture ou une sculpture qui change doucement avec la lumière diffuse du matin ou qui devienne d'un violet outré sous les ardeurs du soleil du midi.

Imaginez un objet d'art qui réagit à la température de votre corps, qui répond aux chaleurs de l'été et au froid sec de l'hiver.

Imaginez une oeuvre qui change de visage à chaque pas que vous faites, qui se métamorphose perpétuellement sans que l'on puisse cerner sa véritable couleur.

Voilà trois pièces artistiques bien peu ordinaires dites-vous? Eh bien, imaginez maintenant une oeuvre qui démontre ces trois caractéristiques. Inexistante me répondez-vous?

Alors permettez-moi de vous présenter M. David Makow.

Chercheur à la section d'optique du Conseil national de la recherche du Canada depuis 26 ans déjà, il a longuement étudié les diverses propriétés des cristaux liquides, de nouvelles substances organiques longtemps dédaignées par les scientifiques parce qu'ils ne leur trouvaient pas d'usage commercial. Ce fut lorsqu'on commença à les utiliser pour la fabrication des cadrans lumineux des montres digitales qu'elles cessèrent d'être une simple curiosité scientifique.



Photos d'oeuvres de David Makow.

Le Dr Makow est aussi un artiste. Son atelier de travail, à la maison, est une galerie personnelle, peuplée par de ravissantes sculptures en aluminium, des toiles à l'acrylique, des textures mousseuses et des vases en céramique...

Il fut donc immédiatement séduit par les possibilités gigantesques enfouies au coeur de ces cristaux liquides. Son esprit de chercheur lui permettait de cerner de façon objective toutes les dimensions de la substance: de sa structure moléculaire à ses capacités de réflexion, tandis que son âme d'artiste frémissait devant un nouveau médium qui permettrait de reproduire les 12 000 couleurs découvertes par la science.

Cette découverte, due à un passe-temps agréable, M. Makow a voulu la communiquer à tous...

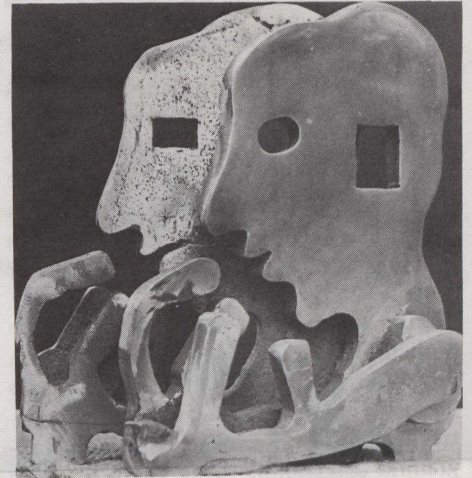
Un texte publié sur ce sujet, sut vite capter l'attention. Le *New York Times* le saisit au vol et écrivait, dans son édition du 17 avril 1979, que M. Makow était à l'art contemporain ce que l'artiste-savant Léonard da Vinci fut à la Renaissance et ce que Calder fut à la sculpture.

La comparaison peut nous sembler prodigue mais M. Makow, véritablement, présente une substance apte à faire éclater bien des traditions. Il offre aux artistes un médium à l'image du présent, un matériau qui permet de mettre à la poubelle les huiles du XVI^e siècle.

Il m'est impossible de vous raconter, dans un ordre bien logique, l'apanage artistique de ces cristaux, mais je vous relance, au hasard des mots, les quelques bribes que j'ai attrapées lors de ma rencontre avec M. Makow.

L'idée principale qui surgit du puits profond des possibilités est celle d'une oeuvre d'art qui changerait constamment. Ce mouvement intrinsèque, les artistes l'ont cherché depuis longtemps. Leurs solutions ont été nombreuses et éphémères: du moteur caché derrière la toile aux bouts de bois verticaux, taillés à un angle qui permettait de donner deux visages différents au tableau, un vu de la droite, l'autre de la gauche. Ici, cette métamorphose continue de la matière se fait au niveau même de la molécule: rien à ajouter ou à camoufler.

Les changements sont dus à plusieurs facteurs. Les cristaux démontrent une grande sensibilité à la température ambiante et au toucher; les couleurs se



mélangent comme les faisceaux lumineux et non comme les pigments; une juxtaposition de couleurs crée des effets de transparence; notre perception des couleurs appliquées change selon le point de vue et selon l'angle d'illumination.

M. Makow se penche, lorsque son travail au CNRC lui laisse quelques soirées oisives, sur les applications pratiques de sa découverte. Il a ainsi créé un tableau chauffé toutes les 3 minutes par un courant électrique irrégulier, ce qui permet d'être témoin de changements accélérés et innovateurs sur la surface peinte.

Car les cristaux sont peints, tout comme l'aquarelle, avec un pinceau ou lancés au hasard, en imitation de l'"action painting".

M. Makow a recouvert certaines de ses anciennes toiles en acrylique d'une fine couche de cristaux liquides ce qui leur donne une variation subtile et quasi-subliminale.

Sa recherche artistique présente l'amène à se poser des problèmes de compositions cumulatives. Un même tableau peut contenir un nombre illimité de compositions empilées l'une sur l'autre et chaque variante de l'environnement les fait surgir une par une. C'est une préoccupation de taille et M. Makow n'a pas encore trouvé toutes les réponses.

Puisque les cristaux reflètent certaines couleurs de la lumière incidente selon leur orientation moléculaire, la sculpture a beaucoup à gagner de ce médium. Chaque plan, chaque courbe, chaque surface au sein d'une oeuvre est amplifiée par le jeu illimité offert par une seule couleur cristalline. Celle-ci répond de façon unique à chaque nouvelle ondulation chaque changement de texture.

Article d'Éliane Gaudet publié dans *Le Droit* du 13 octobre.

Nouvelles brèves

Un professeur d'histoire de l'Université d'Ottawa, M. Jacques Monet, a reçu la nouvelle bourse Jules et Gabrielle Léger, d'un montant de \$25 000. Cette bourse sera octroyée tous les ans à un Canadien faisant des recherches sur l'histoire et la fonction de la Couronne et du gouverneur général.

Pour la deuxième année, un groupe de pêcheurs de Belize (Honduras) a suivi un programme de formation, d'une durée de huit semaines, au Fisheries Training Centre de Pictou (Nouvelle-Écosse). Le programme est donné dans le cadre d'un accord entre le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et l'Agence canadienne de développement international. La formation porte notamment sur le fonctionnement des engins de pêche, sur l'utilisation des aides à la navigation et sur l'entretien des moteurs destinés à de petits bateaux.

Le ministère de l'Expansion économique régionale a offert une subvention de \$35 millions à la firme allemande Deutsch Diesel qui songe à ouvrir une usine de moteurs diesel impliquant un investissement global de \$174 millions et la création de 1 500 à 2 000 emplois. L'usine serait installée à Saint-Laurent dans la banlieue de Montréal.

Le gouverneur général a remis au début du mois de novembre, au président de l'Université de Regina, M. Llyod Barber, la médaille d'or Vanier de l'Institut d'administration publique du Canada pour 1979.

Quelque 60 athlètes amateurs ont été invités le 27 octobre à une réception donnée en leur honneur par le premier ministre du Canada et le ministre fédéral des Sports.

Le service éducatif du Musée des beaux-arts de Montréal a organisé le 2 novembre un colloque sur le sujet suivant: Le musée aux handicapés. Y ont

participé, entre autres, sept spécialistes ayant eu dans leurs domaines respectifs des expériences pratiques au niveau de l'art auprès des handicapés physiques ou mentaux.

Le ministre des Pêches et Océans a proclamé le mois de novembre le mois du poisson et des fruits de mer canadiens. Au cours du mois, les consommateurs recevront, par l'entremise de la radio, de la télévision, des journaux, et autres, toute l'information nécessaire concernant la grande variété de produits délicieux, sains et nutritifs offerts par l'industrie canadienne de la pêche, d'un océan à l'autre. Le programme prévoit aussi de mieux faire connaître aux Canadiens l'importance de l'industrie de la pêche, qu'elle se pratique en mer ou en eau douce.

Un avocat de 44 ans, M. Howard Paley, a été élu, le 4 novembre, chef du Nouveau Parti démocratique du Manitoba. Il assurait l'interim de ce poste depuis un an alors que M. Edward Schreyer avait été nommé gouverneur général.

M. Frank Lynch-Staunton, un éleveur de bétail de 74 ans, a été nommé lieutenant-gouverneur de l'Alberta. Il succède à M. Ralph Steinhauer, 74 ans, qui, après avoir occupé ce poste pendant cinq ans, retourne à la vie privée à la réserve indienne de Saddle Lake, au nord-est d'Edmonton.

Le légendaire joueur de hockey Maurice "Rocket" Richard va faire l'objet d'une série télévisée. Le rôle de Richard pourrait être tenu par Jean Lapointe qui avait déjà interprété le personnage de Duplessis dans une série semblable.

Le deuxième paiement du Programme de stabilisation du revenu des céréaliculteurs de l'Ouest pour 1978 se chiffrera à \$153 millions.

Deux jeunes Canadiennes du Québec, âgées de 33 ans, ont accédé récemment à des postes de haute responsabilité. Il s'agit de Mme Claudine Sotiau, nommée présidente du Conseil d'administration de la Régie de l'assurance-automobile du Québec et de Mme Suzanne Labarge, nommée directeur général adjoint à la Banque royale du Canada.

Selon les chiffres préliminaires d'août 1979, 5,1 millions de résidents des États-Unis sont entrés au Canada, soit 3,1 p.c. de moins que l'année dernière. Le nombre de résidents du Canada revenus des États-Unis a atteint 4 millions, ce qui représente une diminution de 12,8 p.c. par rapport à l'année précédente. Par

ailleurs, le nombre de Canadiens de retour de tous les autres pays a chuté de 1,1 p.c., pour s'établir à 228 000. Le nombre de visiteurs en provenance de pays autres que les États-Unis atteint 361 000, ce qui marque une progression de 21,6 p.c. par rapport à août 1978.

En 1979, la production canadienne de pommes devrait atteindre 420 750 000 kg, soit légèrement moins que la production de l'an dernier qui dépassait 450 000 000 kg.

L'Université Laval de Québec a reçu, du ministère québécois des Affaires culturelles, une somme de \$115 000 pour l'exécution de travaux relatifs à deux projets d'inventaires, le premier étant un répertoire des caractéristiques ethnographiques couvrant 15 comtés du Québec, le second un inventaire de l'art populaire au Québec.

La première garderie en milieu de travail, dans un édifice du gouvernement du Québec, a été inaugurée en octobre. La garderie *Feu Vert* est située dans l'édifice du ministère des Affaires sociales. Elle peut accueillir jusqu'à 30 enfants par jour, âgés de deux à cinq ans, et l'on prévoit y ajouter une pouponnière.

Augmentation de... (suite de la page 2)

occupent actuellement la plus grande partie du pays devront être retirées. Sans règlement politique, il serait vain d'espérer que cesse la souffrance humaine.

Il est impérieux que soit élaborée et acceptée une proposition satisfaisante qui permette aux parties intéressées d'aller à la table de négociation. Toute proposition porteuse de cette promesse recevra le plein appui du Canada. Je constate avec plaisir que cette question sera débattue à l'Assemblée générale dans un avenir prochain. Si ces efforts ne sont pas couronnés de succès, je ne peux prévoir rien d'autre que la poursuite du conflit, des souffrances, l'instabilité et la tragédie dans cette partie du monde.

Monsieur le Président, le Canada vous remercie d'avoir convoqué cette conférence. Vous avez une fois encore fait preuve de cet attachement à l'humanité et de ce leadership qui vous valent le respect et l'admiration du monde entier. Je vous offre l'appui total du Canada dans tous les efforts que vous déploierez pour mettre fin à une tragédie aux dimensions telles qu'elle a ébranlé le cœur et l'esprit des peuples de toute la planète.

Hebdo Canada est publié par la Direction des programmes d'information à l'étranger, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant au rédacteur en chef.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.